

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-934/SG/FIN autorisation Mohamed Abdoul Wahab à acquérir un immeuble sis à Djibouti, titre foncier n° 59.

n° 70-934/SG/FIN

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

12 août 1970

Numéro JO

n° 16 du 25/08/1970

Date du numéro

25 août 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Abdoul Wahab est autorisé à acquérir un immeuble sis à Djibouti, boulevard Maréchal-Franchet-d'Espérey, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 59 au nom de M. et Mme di Bona.